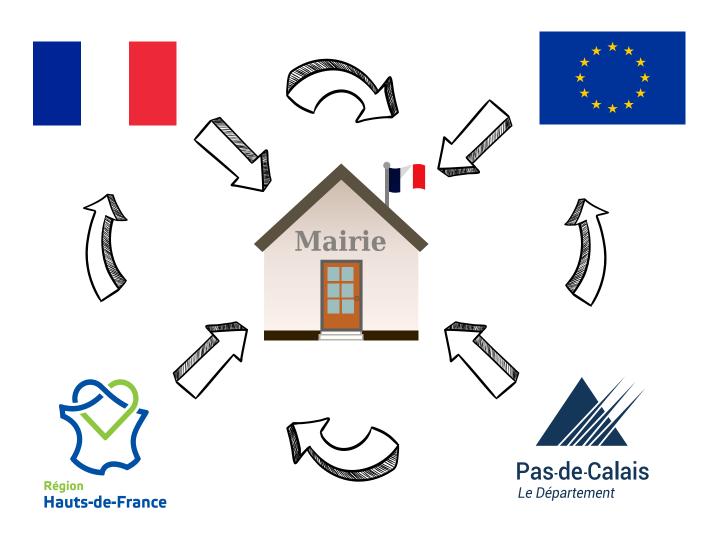
## 2022 - 2023

# À L'USAGE DES COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS



À quelles aides ma commune a accès ? Pour quels projets et à quelle période ?

Retrouvez toutes les réponses dans le fascicule.

#### **L'EDITO**

#### Mesdames & Messieurs les Maires du Pas-de-Calais,

Exercer la fonction de première magistrate ou de premier magistrat d'une commune tend à devenir de plus en plus lourd et de plus en plus complexe malgré les lois de simplification administrative qui se succèdent. Alors que vous êtes au cœur de la vie de nos concitoyens, les besoins auxquels vous faites face se diversifient, tandis que les appuis potentiels à la gestion de vos projets peuvent parfois apparaître comme nébuleux.

De nombreux maires m'ont fait part, lors de mes rencontres sur le territoire, de leur sentiment de ne pas avoir d'appui, le plus souvent faute d'avoir su à qui s'adresser.

C'est la raison pour laquelle, comme l'an dernier, j'ai entrepris la réalisation de ce fascicule mais avec quelques nouveautés.

#### **CE QUI CHANGE**

Pour commencer, l'édition 2022 est doublée par rapport à celle de 2021, en grande partie puisqu'elle intègre les aides de la Région. Mais j'ai aussi fait le choix d'une présentation par thématiques afin d'aider à la lisibilité de ceque vous pouvez trouver en face de votre projet.

En effet, ce guide est avant tout une présentation synthétique de ce que vous pouvez trouver sur **aides-territoires.beta.gouv.fr** ou dans les publications des différentes institutions.

L'objectif que je poursuis tout au long de mon mandat de sénatrice, est d'être une interlocutrice entre les collectivités territoriales et l'État, dans toutes ses dimensions.

Cette volonté de vous écouter et de vous accompagner se retrouve dans ce guide dont j'espère qu'il vous sera utile. Du Pas-de-Calais au Sénat, ce n'est pas seulement un slogan, c'est pour moi le sens de mon engagement, à votre service.

Bien cordialement,



Cathy Apourceau-Poly Sénatrice, Conseillère municipale



#### #FINANCEMENTS

1 Sauf mention explicite, le total des subventions ne peut excéder 80%.

La commune doit donc investir à une hauteur minimale de 20%.

**EXEMPLE: Pour un projet à** 350 000 €, la Commune doit investir à minima 70 000 €.

- 2 Les financeurs sont plus enclins à participer à un projet dont les sources de subventions sont multiples.
- 3 Dans la présentation du projet, il faut mentionner le montant sollicité pour chacun des potentiels acteurs.
- 4) Sauf mention contraire, les demandes de subventions se font avant « commencement d'exécution ». C'est-à-dire que le projet ne peut débuter avant d'avoir les subventions.
- 5 S'il peut y avoir des plafonds pour certaines aides, il en existe aussi avec des planchers.

**EXEMPLE: La DETR ne** finance aucun projet inférieur à 10 000 €.

(6) A chaque projet s'applique un principe d'accompte. La commune reçoit 30% avant, et 70% après l'accomplissement du projet.

## **LES SUBVENTIONS** PAR THÉMATIQUES



#### Aménagement du territoire et Environnement

L'aménagement du territoire recouvre un grand nombre de problématiques qui varient en fonction des caractéristiques de la commune en question : recul du trait de côte, inondations, mouvements de terrain, ruissellement des terres agricoles, artificialisation, etc.

Alors que les événements climatiques intenses se multiplient, il devient indispensable de penser l'aménagement du territoire à l'aune des risques naturels.

L'État et les collectivités territoriales se sont saisis de la question à travers un certain nombre d'agences et d'organismes.

L'environnement est ainsi au cœur de nombreuses thématiques et les politiques publiques fait le choix, dans le cadre des agendas de la transition écologique, ou de l'agenda d'inclure systématiquement dans les appels projets ou dans les appels à manifestation d'intérêt, un volet environnemental.

Pour ce qui concerne l'eau, qu'il s'agisse du "grand cycle" (milieu naturel) ou du "petit cycle" (eau potable jusqu'à l'assainissement), votre interlocuteur principal est l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, cheffe de file des politiques de l'eau dans le département.

Toutes les aides sont à retrouver sur leur site : www.eau-artois-picardie.fr/quelles-aides-pourquelles-actions

Pour poursuivre votre veille informationnelle, rendez-vous sur https://cathyapourceaupoly.fr/etiquette/collectivites/



## LES SUBVENTIONS PAR THÉMATIQUES



## Aménagement du territoire et Environnement

Pour ce qui touche à l'environnement, au sens milieux naturels, l'ADEME intervient sur de nombreux champs, comme la gestion des déchets, l'amélioration énergétique ou les économies d'énergie. L'ADEME offre également une expertise amont sur les projets.

## Tous ces éléments sont à retrouver sur leur site : www.ademe.fr/aides-financieres-lademe

Concernant les sites naturels protégés, la DREAL participe au financement et à l'ingénierie des projets visant à restaurer des sites ou créer des infrastructures d'accueil pour le public dans les espaces et aires protégés.

Enfin, la Région vous accompagne sur les volets prévention des inondations et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les milieux aquatiques. Il existe également un fonds d'aide tempête, un plan Arbre et de nombreux appuis pour la gestion des risques de ruissellement à travers les noues et plantations de haies.



#### Voirie, réseaux et distribution

Premier poste de dépense, la voirie coûte très cher aux collectivités. Les travaux peuvent être financés dans le cadre de la DETR, de la DSIL ou encore via la DSR pour les territoires ruraux.

De plus, la fraction des investissements routiers qui visent à sécuriser les routes peut être accompagnée par le dispositif "Amendes de Police" attribué par le **Département.** 

Concernant les réseaux, l'interlocuteur essentiel est la **Fédération Départementale de l'Énergie** qui accompagne depuis 1996 les communes du département, à la fois à travers ses actions de conseil, d'audits des réseaux, mais également son appui financier.

Enfin, si l'adaptation des réseaux se fait dans le cadre d'une démarche de transition écologique, l'ADEME peut également être sollicitée, comme le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre du fonds d'amortissement descharges d'électrification (FACÉ) L'Agence de l'Eau peut également être sollicitée.

## **I**► LA DÉMARCHE

1

#### Les interlocuteurs

- Lister l'ensemble des interlocuteurs
- Identifier le partenaire institutionnel principal
- Appréhender leurs différents calendriers

2

#### Les périodes

- Combien de temps prend l'instruction de la demande ?

  (en fonction des acteurs)
- Sur quelle période puis-je candidater ?

3

#### L'investissement

- Prise en charge d'une part d'investissement par la collectivité
- Le minimum de l'investissement correspond à 20% du budget total du projet
- Le projet est donc limité à 5x la capacité d'investissement de la commune

## À SUIVRE

Pour participer au montage des projets, le Département du Pasde-Calais a créé Ingénierie 62 http://ingenierie62.fr/

L'État a également édté un portail général permettant d'identifier les aides possibles en fonction de vos besoins, à retrouver sur :

https://aides-territoires.beta. gouv.fr/

La région Hauts-de-France a mis en place un portail regroupant les aides pérennes ainsi que les appels à projet. Vous pouvez le retrouver à cette adresse et en cochant «vous cherchez un appel à projet?»:

https://guide-aides.hauts defrance.fr/

Pendant l'exécution du projet, il peut être profitable de maintenir une veille sur les appels à projet qui sont publiés parfois et peuvent permettre d'amplifier le projet.

Il est toutefois primordial de tenir compte de l'agenda` des opérations : la plupart des dossiers de subvention doivent être bouclés avant le début des opérations et imposent une déclaration de non-commencement d'exécution des opérations.

En l'espèce, si les possibilités de subventions sont nombreuses, il est parfois délicat d'appréhender tous les paramètres.

Des services existent pour vous aider, qu'il s'agisse d'**Ingénierie 62** ou des services de la permanence parlementaire.

## LES SUBVENTIONS PAR THÉMATIQUES



Avec la digitalisation de nombreux services publics, l'accès au numérique est devenu un enjeu d'égal accès aux droits pour les citoyens mais également pour les communes.

Au-delà de l'action contre l'illectronisme mené par les Maisons France Services sur le territoire, l'équipement en matériels performants comme le déploiement du très haut débit sont devenus des enjeux majeurs, mais la numérisation de pans entiers de nos services publics pose aussi la question de la formation des usagers d'une part et la protection des donées personnelles, c'est à dire la sécurisation des installations.

C'est la raison pour laquelle de nombreux dispositifs et aides financières ont été mis en place par le Ministère de la Transformation de la Fonction Publique, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Direction Interministérielle au Numérique.

Ils visent ainsi aussi bien l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique des collectivités (Ministère), la prise en main du numérique dans les démarches administratives (DINUM) ou la sécurisation des systèmes d'information (ANSSI).



Concernant la culture et le patrimoine, la Région et le Département s'investissent aux côtés de l'État et de la DRAC. Il est nécessaire de faire la distinction entre les subventions aux associations et celles à destination des collectivités.

Concernant ces dernières, deux subventions de la Région visent en particulier l'entretien du patrimoine non classé (monuments aux morts et patrimoine remarquable), tandis que le **PROGRAMME D'ACTIONS CULTURELLES INVESTISSEMENT** concerne les investissements dans des bâtiments ou équipements à visée culturelle ou patrimoniale.

Le Ministère de la Culture met également à disposition une enveloppe pour la modernisation des bibliothèques et médiathèques.

5

## **LES SUBVENTIONS** PAR THÉMATIQUES



## Sports et Loisirs

Dans le cadre du développement de la pratique sportive, certaines fédérations nationales comme le football ou le basket financent les travaux sur les installations sportives. Le Ministère des sports apporte également son concours à travers l'Agence Nationale du Sport.

Localement, la Région finance également la modernisation et l'amélioration des équipements sportifs de proximité, elle soutient financièrement les fêtes locales et manifestations traditionnelles, elle soutient la construction et/ou la rénovation de bassins de natation, comme les manifestations sportives.

Autour des loisirs de nature, de nombreuses initiatives se déploient, visant notamment à patrimoine, culture et tourisme mailler comme le soutien aux initiatives valorisant les races de chevaux de la région.



## Habitat/Bâtiments publics

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) intervient sur de nombreux dossiers concernant le logement, et en particulier en y intégrant une dimension énergétique. Cela inclut les travaux d'économie d'énergie, de conversion énergtique ou la lutte contre l'habitat indigne.

au-delà, la Mais des acteurs comme CARSAT ou la CNAV ont mis en place des dispositifs d'aide dans le cadre de projets d'habitat inclusif.

Enfin, Action Logement déploie des aides spécifiques à la réhabilitation d'immeubles afin de les réintroduire dans le parc locatif, notamment dans le cadre du plan Action Coeur de Ville.

> **Vous pourrez retrouver toutes les aides** disponibles sur le site d'Action Logement: www.actionlogement.fr/collectivite



#### **#LES DIFFÉRENTS SUPPORTS**

Les différentes aides qu'il est possible de solliciter ne sont pas toutes de la même nature.

#### PETIT RÉCAPITULATIF

1 Les subventions dites «permanentes»

On parle ici des subventions reconduites tous les comme la DETR. Ce sont les aides les plus clasiques.

2 Les aides en ingénierie

Il s'agit d'aides qui ne portent que sur une partie du projet, le plus souvent un financement pour des études préalables ou pour un audit.

3 Les prêts

Comme leur nom l'indique, il s'agit d'aides remboursables. Le principal interlocuteur est la Banque des Territoires qui propose des prêts ciblés à taux réduit sur des projets identifiés.

4 Les appels à projets

La plupart des intervenants publics déclinent leurs politiques avec des incitations financières. Il s'agit par exemple pour la Région de soutenir les élevages de races locales de chevaux en dédiant des enveloppes pour ceux qui s'engagent à développer ces races. Ce sont donc des aides « d'opportunité » qui traduisent une volonté politique.

Il est important de maintenir une veille sur ces appels à projets.

## TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

## LES AIDES DE L'ÉTAT

Dotation ou subvention	Communes éligibles	Objet	Service à contacter
DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux	Communes de moins de 2 000 habitants & entre 2 000 habitants et 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier par ha- bitant moyen de l'ensemble des communes comparables	Subventions d'investissement attribuées pour le financement d'opérations dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural, les catégories d'opérations prioritaires étant fixées par une commission départementale d'élus.	PRÉFECTURE
FCTVA Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée Toutes les communes	Toutes les communes	Compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée par les communes sur leurs dépenses réelles d'investissement et non récupérable par la voie fiscale.	PRÉFECTURE
FISAC Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	Communes des zones rurales ou urbaines fragilisées	Opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services. Aménagements urbains pour les communes de moins de 3 000 habitants lorsqu'ils sont directement liés à l'activité commerciale.	DIRECCTE
FNADT Fonds national d'aménage- ment et de développement du territoire	Toutes les communes	Actions en faveur de l'emploi, ou visant à accroître l'attractivité des territoires, ou innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et du développement durable.	PRÉFECTURE
PDASR Plan départemental d'actions de sécurité routière	Toutes les communes	Projets améliorant la sécurité routière. (NB : voir également la part des amendes de police reversée par le Département du Pas-de-Calais aux projets de sécurité routière et aménagement des voiries)	DDT

## LES AIDES DE L'UNION EUROPÉENNE

Fonds européens	Communes éligibles	Objet	Service à contacter
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural	Communes rurales	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : compétitivité de l'agriculture, des productions alimentaires et de la sylviculture ; gestion de l'espace rural et de l'environnement ; qualité de la vie et diversification des activités économiques dans les zones rurales ; conception de stratégies locales intégrées et réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux.	DIRECCTE
FEDER Fonds européen de dévelop- pement régional	Toutes les communes	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : compétitivité régionale et emploi : innovation et économie de la connaissance, environnement et prévention des risques, accès aux services de transport et de télécommunications d'intérêt économique général, dimension urbaine ; coopération territoriale européenne : développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières (transport, innovation, télécommunications, etc).	Préfecture de région Conseil régional
FSE Fonds social européen	Toutes les communes	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ; accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ; cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations ; investissement dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales.	DIRECCTE

### TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

## LES AIDES DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Communes éligibles	Objet	Service à contacter
ACSÉ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	Communes comprenant des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville	Subventions destinées à soutenir les actions menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en matière d'emploi et activité économique, d'habitat et cadre de vie, de réussite éducative, de prévention de la délinquance et de citoyenneté et santé.	DDCS
ADEME Agence nationale de l'envi- ronnement et de la maîtrise de l'énergie	Toutes les communes	Subventions destinées à soutenir les actions menées en matière de : maîtrise des déchets ; lutte contre le changement climatique ; maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ; urbanisme et aménagement durables ; transports et déplacements ; utilisation des énergies renouvelables ; consommation durable.	ADEME
Agence de l'eau	Toutes les communes	Subventions destinées à soutenir les actions menées en matière de : réduction ou traitement des pollutions ; eau potable ; qualité des milieux aquatiques ; approche territoriale et partenariat avec les grandes collectivités ; conn aissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques ; littoral et le milieu marin ; inondations.	Agence de l'eau
ANAH Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat	Toutes les communes	Subventions destinées à soutenir les politiques locales ou projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne	DDT
ANRU Agence nationale pour la rénovation urbaine	Communes conduisant des opérations de rénovation urbaine	Subventions destinées à permettre la restructuration des quartiers classés en zone urbaine sensible et des quartiers d'habitat ancien dégradé	DDT
CNDS Centre national de développement du sport	Toutes les communes	Subventions destinées à financer la construction et la rénovation des équipements sportifs.	DRJSCS
FACE Fonds d'amortissement des charges d'électrification	Communes maîtres d'ouvrage de travaux d'électrification rurale	Subventions destinées à améliorer la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales.	Conseil général





PERMANENCE PARLEMENTAIRE
66 Rue de la Gare, 1er étage, 62300 Lens



**SITE WEB:** cathyapourceaupoly.fr



RESEAUX SOCIAUX (f) (iii)











**COLLABORATEURS** 

**Pierre Boufflers** 06.07.01.37.41 p.boufflers@clb.senat.fr

**Amaury Lebreton** 06.10.32.41.90 a.lebreton@clb.senat.fr

**Bertrand Pericaud** 06.10.32.41.90 b.pericaud@wanadoo.fr